



Implantation

-  Polygone d'implantation bâtie
-  Accès automobile à la parcelle/
places de midi
-  Polygone d'implantation secondaire/ annexes
-  Accroche obligatoire en limite de parcelle
-  Axe d'orientation de la longueur de la construction
-  Zone non aedificandi
-  Cône de vue vers l'église

Clôtures

-  Frontage
-  Haies végétales en préverdissement
-  Murets maçonnés de type murs bahuts surmontés d'une grille
-  Mur plein interdit

Tranches 1 et 2

Réfection de la couche de roulement
ne pas modifier les écoulements